

Séance du 29 Mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de MORIZES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Michèle CHOVIN, Maire.

Présents : CHOVIN Michèle, CORRIOLS Philippe, BOUQUET Alain, DEZELLIS Yannick, BERNEDE Laurent, BORDAS Stéphanie, CERTAIN Sylviane, DUBOURG Isabelle, LELEU Olivier, RUINIER Francis, TARTAGLINO Nathalie, VASSEUR Patrick

Absents excusés : BERNADOU Coralie, TOULAT Vincent.

Absent : GENESTAL Anthony

Madame Le Maire demande si aucune opposition ou rectification n'est à faire sur le compte rendu du dernier conseil.

Aucune rectification n'est à faire.

Association Tennis Morizéens : Présence de Sébastien PAYEN, Président de l'association.

Après s'être présenté, Monsieur PAYEN Sébastien fait un point sur les activités de l'association Tennis Morizéens.

Il indique que les activités sont en forte baisse depuis plusieurs années, tout comme le nombre de bénévoles, dont la moyenne d'âge augmente chaque année.

Il n'y a plus d'activités, ni de vie associative depuis 2 à 3 ans.

Un rappel de l'historique et des valeurs de l'association est réalisé : Association non fédérée car surcoût important pour les adhérents, volonté de sport pour tous avec prêt de matériel pour ceux qui débutent. Volonté de regarnir les clubs fédérés alentours qui manquent parfois eux aussi de licenciés.

Tentative pendant plusieurs années de proposer des cours, bénévolement puis avec un animateur, mais manque d'intérêt des pratiquants.

Il évoque ensuite les différentes difficultés rencontrées pour l'accès aux courts : en accès libre, puis sécurisé et des dégradations qui ont pu être constatées.

Depuis que l'accès est sécurisé par une clé (renouvelée régulièrement), une permanence téléphonique est réalisée pour faciliter l'accès aux terrains. Le coût par clé est de 6€ et la cotisation est de 7€. Le solde revient à l'association.

Comment cela se passe-t-il pour les autres activités en termes d'assurance et de responsabilité ? « Joueurs du dimanche » pétanque, foot qui utilisent les équipements sans être licenciés !

Cette année, 20 inscrits. Mais difficultés de mobiliser les adhérents pour relancer la dynamique : plus consommateur qu'acteur.

Intervention de Monsieur DEZELLIS Yannick, indiquant qu'il n'y a plus d'AG depuis 2018 et donc qu'il est difficile de se mobiliser quand rien ne se passe.

La trésorerie de l'association est bonne : 9 000€. La volonté de l'association est de pouvoir participer au financement d'un poste d'animateur mais impossible à trouver, même à 36€ de l'heure. Habituellement, elle organise les lotos dans cet objectif-là.

Il est également indiqué que les terrains qui ont presque 40 ans sont de plus en plus vétustes. Un devis a été réalisé. Le coût se porte à 22 000€ pour un terrain.

Perspectives : réaliser une AG cette année et relancer la dynamique de l'association, sachant que l'impact du COVID est positif sur les inscriptions Tennis (sport d'extérieur).

Besoin en bénévoles : organiser des journées de rencontres, organiser les lotos, administration

Monsieur PAYEN s'engage à fournir une liste à jour des adhérents de l'association ainsi qu'à la réalisation d'une AG et à réfléchir à la mise en place d'un système de réservation informatique ou papier pour faciliter la réservation des équipements aux adhérents.

Vote des comptes de gestion 2020 (budget principal et multiple rural)

Le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter toutes les pièces budgétaires,
considérant que les comptes de gestion sont exacts et les opérations régulières,

Déclare que les comptes de gestion (budget principal et budget annexe) dressés par Madame FUMARD S., Receveur-Percepteur, pour l'exercice 2020, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2020.

-Budget principal

Monsieur CORRIOLS Philippe présente le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame le Maire, Michèle CHOVIN, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

| | |
|------------------------------|---------------------|
| Excédent de fonctionnement : | 218 844.19 € |
| Excédent d'investissement : | 101 201.80 € |
| | ----- |
| Total | 320 045.99 € |

Reste à réaliser

| | |
|------------|--------------|
| Dépenses : | 126 137.00 € |
| Recettes : | 0.00 € |

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte administratif et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

-Budget multiple rural

Monsieur CORRIOLS Philippe présente le compte administratif de l'exercice 2020 du budget Multiple Rural, dressé par Madame le Maire, Michèle CHOVIN, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré, est présenté au conseil municipal.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

| | |
|-------------------------------------|--------------------|
| Excédent de fonctionnement : | 17 616.37 € |
| Déficit d'investissement : | - 4 739.93 € |
| | ----- |
| Total : | 12 876.44 € |

Reste à réaliser

| | |
|------------|--------|
| Dépenses : | 0.00 E |
| Recettes : | 0.00 E |

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte administratif et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2020.

- Budget principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter

| | |
|--|---|
| Résultat de l'exercice : | excédent : 72 528.85 € déficit : |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) : | excédent : 146 315.34 € déficit : |
| Résultat de clôture à affecter : (A1) (A2) | excédent : 218 844.19 € déficit : |

- Besoin réel de financement de la section d'investissement :

| | |
|--|---|
| Résultat de la section d'investissement de l'exercice : | excédent : 59 075.76 € déficit : ... |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) : | excédent : 42 126.04 € déficit : |
| Résultat comptable cumulé : (R 001) (D 001) | excédent : 101 201.80 € déficit : ... |

| | |
|---|----------------|
| Dépenses d'investissement engagées non mandatées :..... | 126 137.00 € |
| Recettes d'investissement restant à réaliser :..... | 0.00 € |
| Solde des restes à réaliser :..... | - 126 137.00 € |

(B) Besoin (-) réel de financement :..... 24 935.20 €
Excédent (+) réel de financement :.....

- Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)..... 24 935.20 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068).....

SOUS TOTAL (R 1068)..... 24 935.20 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au cpt 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N + 1).....193 908.99 €

TOTAL (A1)

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au cpt 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002).....

- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

| Section de fonctionnement | | Section d'investissement | |
|---------------------------|-------------------------|---------------------------------|--|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| D002 : Déficit reporté | R002 : excédent reporté | D001 : solde d'exécution N-1 | R001 : solde d'exécution N-1..... |
| | 193 908.99 € | | 101 201.80 € |
| | | | R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé..... |
| | | | 24 935.20 € |

-Budget multiple rural

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 du Budget Multiple Rural décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter

| | |
|--|--|
| Résultat de l'exercice : | excédent : 9 574.32 € déficit : |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) : | excédent : 8 042.05 € déficit : |
| Résultat de clôture à affecter : (A1) (A2) | excédent : 17 616.37 € déficit : |

- Besoin réel de financement de la section d'investissement :

| | |
|--|---|
| Résultat de la section d'investissement de l'exercice : | excédent : Déficit : 198.46 € |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) : | excédent : déficit : 4 541.47 € |
| Résultat comptable cumulé : (R 001) (D 001) | excédent : déficit : 4 739.93 € |

| | |
|---|--------|
| Dépenses d'investissement engagées non mandatées :..... | 0.00 E |
| Recettes d'investissement restant à réaliser :..... | 0.00 E |
| Solde des restes à réaliser :..... | 0.00 E |

| | |
|---|------------|
| (B) Besoin (-) réel de financement :..... | 4 739.93 € |
| Excédent (+) réel de financement :..... | |

- Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

| | |
|---|------------|
| En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)..... | 4 739.93 € |
| En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)..... | |

SOUS TOTAL (R 1068)..... 4 739.93 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au cpt 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N + 1)..... 12 876.44 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au cpt 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002).....

- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

| Section de fonctionnement | | Section d'investissement | |
|---------------------------|---|---|---|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| D002 : Déficit reporté | R002 : excédent reporté 12 876.44 € | D001 : solde d'exécution N-1 4 739.93 € | R001 : solde d'exécution N-1..... R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé.... 4 739.93 € |

Délibération demande de la DSEC (Dotation de Solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et leurs groupements touchés par les éléments climatiques ou géologiques)

Madame le Maire informe le conseil municipal des dommages causés sur la commune suite aux inondations et des travaux à prévoir :

- route Port de Barbe : 7 110 € HT
- fossé colmaté à Labarthe : 8 100€ HT
- place de l'ancien presbytère – maison des associations : 16 388.70€ HT

Les devis demandés pour ces travaux et des photos des dégâts ont été transmises à la sous-préfecture en urgence.

Il est rappelé que la DSEC intervient pour les biens et ouvrages (pont compris) non couverts par les assurances.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour demander la dotation de Solidarité (DSEC)

Délibération demande d'un fonds de concours à la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde a décidé la mise en place d'un fonds de concours afin d'accompagner ses communes membres dans leurs projets d'investissement pour le mandat 2020-2026.

Le conseil municipal de Morizès a décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur le foyer rural et sur la tisanerie (salle multi-activités).

Des devis ont été demandés pour ces installations et il est nécessaire de préparer la couverture afin d'installer les panneaux photovoltaïques.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 37 815.68 € HT.

(Photovoltaïques foyer : 16 246.84 € HT, travaux sur couverture foyer : 3 000 € HT + photovoltaïques tisanerie : 16 246.84 € HT, travaux sur couverture tisanerie : 2 322 € HT)

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, charge Madame le Maire de faire cette demande de fonds de concours et de signer toutes les pièces s'y rapportant.

Le plan de financement est ainsi approuvé :

Montant des travaux H.T. : **37 815.68 €**

| | |
|---|-------------|
| Subvention DSIL 2020 demandée : | 18 907.84 € |
| Soutien de la CDC du Réolais en Sud Gironde : | 10 000.00 € |
| Autofinancement ou emprunt HT : | 8 907.84 € |

Projet à inscrire au budget 2021

- cimetière : Madame Le Maire s'est longuement entretenue avec Monsieur LAPORTE Y. des pompes funèbres Laporte & Fils, afin de poursuivre le travail sur les reprises des concessions à l'abandon.

Deux devis ont été réalisés :

- le premier prévoit l'identification d'un ossuaire communal, la constitution d'un registre, la reprise de 6 caveaux avec exhumation, ainsi que de 9 concessions pour un montant de 4125€ TTC. Les 77 tombes

restantes avec enlèvements des pierres tombales et exhumation, pourront être réalisées par tranche pour un montant unitaire de 320€ TTC.

- le second prévoit l'identification d'un ossuaire communal, la constitution d'un registre, la reprise de 6 caveaux avec exhumation, ainsi que de 9 concessions et l'enlèvement de l'ensemble des pierres tombales pour un montant de 6820€ TTC. Les 77 tombes restantes avec exhumation, pourront être réalisées par tranche pour un montant unitaire de 285€ TTC.

- Abat-sons :
- vidéo projecteur :
- place du foyer rural :
- bornes à incendie :
- assainissements communaux : subventions pour les communes à venir
- toitures :
- mur de l'ancien presbytère :

Madame le Maire précise, qu'il serait bien que les commissions se réunissent afin d'affiner les besoins avant le prochain conseil municipal et le vote du budget (échéance 15 avril).

Monsieur CORRIOLS Philippe propose de faire une commission finance élargie. Une réunion spécifique sera toutefois peut-être nécessaire pour certaines commissions avec des besoins précis. La commission Voirie a déjà réalisé ce travail.

Questions diverses

Augmentation sensible du Bacalomo : + 4000€

Augmentation du SIVU : passe à 2.15€ par habitant

Prochaine réunion : 12 avril